

## Mairie d'USSAC



# Compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 mars 2018

Affiché le 03 avril 2018, en application de l'article  
L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Téléphone : 05.55.88.17.08  
Télécopie : 05.55.88.36.50

### Le texte intégral des délibérations est consultable dans le hall de la mairie

#### Vote du budget primitif 2018

---

Ce budget, établi et voté en application du principe de sincérité, s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 569 291,31 € pour la section de fonctionnement et 2 794 374,87 € pour la section d'investissement.

Dans un contexte économique contraint, conduisant les collectivités à prendre part à l'effort de redressement des comptes publics, deux orientations essentielles ont été retenues en matière d'investissement :

- poursuivre une politique active de développement de la collectivité, d'adaptation des structures et des services au bien vivre des ussacois ;
- maintenir le patrimoine (voirie – bâtiments – matériel – espaces verts et de loisirs) en état pour en assurer un usage pérenne et en sécurité.

En matière d'endettement, la stabilisation de l'encours reste l'objectif prioritaire : le programme d'investissement est financé sans recours à l'emprunt.

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables par comparaison des prévisions budgétaires 2017 : - 8 502,00 €, à l'image de la stabilisation (hors écrêtement) du montant de la DGF.

Les prévisions budgétaires des dépenses réelles de fonctionnement atteignent la somme de 2 401 065,71 €. Elles augmentent de 80 555,47 € par rapport aux prévisions de 2017, soit une variation de 3,47 %.

Cette variation à la hausse est essentiellement due à l'ouverture de crédits budgétaires nécessaires :

- à la rémunération d'un agent dont le recrutement, pour les besoins du service administratif, est prévu au 1er juin 2018 ;
- aux besoins de remise en état du réseau de voirie communale particulièrement dégradé par les conditions climatiques hivernales.

Voté à la majorité (2 abstentions)

#### Taux d'imposition communaux

---

Le budget 2018 est proposé sans variation des taux d'imposition des trois taxes locales. Cette option, approuvée à l'unanimité, s'inscrit dans la continuité de la politique fiscale menée depuis 2004 :

- Taxe d'habitation ..... 7,18 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties ..... 14,91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties .. 82,45 %

### **Travaux d'aménagement du bourg et des espaces publics à Lintillac – Demande de subvention de la CABB au titre du F.S.T.**

---

La commune souhaite réaliser l'aménagement du bourg de Lintillac. L'objectif du programme 2018 est d'engager des travaux de voirie, de traitement des eaux pluviales et d'aménagement paysager rue du Cimetière, impasse du Moulin, et chemin de la Halle. Le programme 2019 concernera les rues de la Chapelle, des Sittelles et de l'Ancienne Ecole. Afin de financer ces aménagements, dont le coût prévisionnel s'élève à 205 589,34 € HT, un dossier sera présenté à la Communauté d'Agglomération de Brive, au titre du Fonds de Soutien Territorial, dans l'objectif d'obtenir une aide financière de 30 000 € HT Adopté à l'unanimité.

### **Acquisition amiable et intégration dans le domaine public des voiries de l'ensemble immobilier « Domaine de la Croix de l'Aiguillon »**

---

La rétrocession, au profit de la commune, de l'ensemble des voiries de l'ensemble immobilier « Domaine de la Croix de l'Aiguillon » est acceptée à l'unanimité. L'acquisition, à titre gratuit, des parcelles de terrain supportant ces voiries sera formalisée par acte notarié, établi au frais de la SCI gestionnaire.

### **Constitution de servitude s'exerçant sur des parcelles de terrain situées à Bellevue**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la constitution de servitudes passage sur des parcelles à usage de chemin d'accès, appartenant au domaine privé de la commune, situées au lieudit « Bellevue » (impasse des saules). Ces servitudes s'annuleront lorsque l'emprise de la voie sera classée dans le domaine public communal. Cette procédure sera engagée lorsque les travaux de construction des parcelles desservies par ce chemin seront achevés.

Le Maire,

Gilbert ROUHAUD